

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 75

Votants 84

Suffrages exprimés : 84

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

9 novembre 2020

Séance du 18 novembre 2020

N°201118-27

L’an deux mil vingt, le 18 novembre à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Catherine BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Philippe CABIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Etaient absents représentés par leur suppléant :

Pierre-Luc BILLIEZ est représenté par Joël FARCY
Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN
David LAMBION est représenté par Guillaume FERON

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE
Didier BOULLARD a donné pouvoir à Jean-Paul RENAUX
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Odile COUROYER a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Didier GASTON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à Hervé JOLLY
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

Absent excusé :

Benjamin REGENT

Absent :

Pascal LARGILLET

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel SEIGNEUR a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

ELECTRIFICATION – Programme 2020 - Demande d’inscription de travaux d’électrification – Effacement de réseaux - Renforcement - Eclairage public et génie civil des réseaux de communications électroniques

N°27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre demande l'inscription au programme 2020 de travaux d'effacement de réseaux, de renforcement, d'éclairage public et de génie civil des réseaux de communications électroniques au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime,

Vu l'avis favorable de la commission voirie, éclairage public, électrification et la gestion des risques (inondations...) en date du 10 novembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 5 novembre 2020,

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **abroge la délibération n°200909-39 du 9 septembre 2020,**
- **autorise le Président à présenter la demande au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime,**
- **accepte le versement des sommes reprises ci-après au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime :**
 - **les participations financières pour les câbles et matériels d'éclairage public d'un montant global estimatif de 608 660.17 €,**
 - **les subventions de fonctionnement pour les réseaux de télécommunications électroniques de type B d'un montant global estimatif de 244 890.00 €,**
 - **les fonds de concours pour les réseaux de télécommunications électroniques de type A et de type OI ou HP, respectivement d'un montant estimatif de 176 400.00 € et de 109 350.00 €, ainsi que pour les réseaux d'électrification basse tension ou divers d'un montant global estimatif de 480 875.00 €,**
- **autorise le Président à signer les conventions de mandat correspondantes et toutes autres pièces relatives à ces opérations.**

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20201118-201118-27-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, 55 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération et de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- le à l'expiration de la période de l'opportunité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'autorité territoriale, pour un délai de 2 mois.

Communautaire n° 2020-118-27-DE - Séance du 10/11/2020
est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX

